



Valeur juridique d'un écrit

Par **luden**, le **26/12/2009** à **21:37**

Bonjour,

J'ai une relation avec une "femme" mariée, nous souhaitons avoir un enfant ensemble, elle m'a écrit une lettre manuscrite (datée, signée) m'autorisant à pourvoir faire un test de paternité dans le cas ou nous aurions un enfant ensemble.

Une lettre manuscrite à t-elle une valeur juridique ?

Aurais- je le droit de faire faire un test de paternité?

Aurais je le droit de voir cet enfant meme si elle est encore mariée ?

Merci pour vos réponses

Par **jeetendra**, le **27/12/2009** à **10:05**

Bonjour, cette lettre n'aura aucune valeur juridique, seul un juge peut autoriser un test de paternité dans le cadre d'une procédure judiciaire en recherche de paternité, bonne fete de fin d'année à vous.

Par **luden**, le **27/12/2009** à **10:55**

Puis je entamer une procédure judiciaire avec cette lettre dans le cas ou j'aurais un enfant avec elle ?

Voici ce qu'elle m'a écrit (daté et signé):

Je soussigné Mme "X" autorise Mr "X" à effectuer tout le nécessaire pour pouvoir reconnaître son enfant dans le cas ou je me trouverais enceinte et qu'il supposerait être le père de cet enfant.

Par **jeetendra**, le **27/12/2009** à **10:58**

[fluo]pourquoi compliquer les choses[/fluo], si vous avez un enfant avec cette personne, vous pourrez spontanément reconnaître cet enfant à la Mairie, ou auprès d'un notaire, bon dimanche à vous.